



Litige avec xxxxxxxx

Par **flo5574**, le **08/09/2022** à **13:22**

Bonjour, je me suis inscrite à xxxxxx j ai envoyé une lettre recommandé il y a 5 mois environ car je ne pouvais plus suivre ma formation pour raison familiale ma fille de 12 ans avait fait une tentative de suicide pour harcèlement à l école. Ils m ont répondu qu il était trop tard et que je devais continuer à payé. J ai donc fait opposition sur les 2 prélèvements donc je leurs devait 120 euros. La ils m ont mis au service juridique et contentieux harcelé par mail et téléphone pour me dire que j avais jusqu au 15 septembre pour réglé la somme de 1300 euros. Ou alors versé déjà un minimum de 400 euros. Je suis au chômage et vu la conjoncture je suis dans l incapacité de donne soit l une soit l autre ! Il veut rien savoir. Comment puis je faire ? Sachant que j ai fais un virement de 60 euros ce jours tellement j ai eu peur vu qu il me parler de tribunal huissier et saisie. Merci à vous pour vos réponses. Cordialement. Flo

Par **jodelariege**, le **08/09/2022** à **16:30**

bonjour

légalement ,suivant votre contrat,vous etes obligée de payer 30% si vous résiliez avant les 3 mois ,et la totalité si vous résiliez après les 3 mois

les menaces de tribunal d'huissier et de saisie sont fréquentes mais jamais personne n'est revenu sur aucun forum pour dire si il avait été au tribunal personne ...

cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu tribunal mais que personne n'est jamais revenu nous le

dire...

avant de payer 60 euros vous auriez dû aller voir une agence locale de défense du consommateur qui aurait étudié votre contrat et qui vous aurait conseillé:il n'est pas trop tard pour le faire